



Liminaire des CAPL C ET B du 8 janvier 2015

Monsieur le Président,

Nous commencerons par saluer la participation forte de nos collègues aux élections professionnelles.

Cette participation à hauteur de 86% conforte et légitime la crédibilité des organisations syndicales au sein de la DGFIP et plus globalement au niveau de notre Ministère.

Concernant l'ordre du jour de la présente CAP, nous dénonçons les nouvelles suppressions d'emplois à intervenir au titre de l'année 2015 qui s'ajoutent aux importantes saignées des années précédentes. Cette situation n'est plus tenable sur le terrain depuis déjà longtemps.

Le Directeur affirme se battre pour obtenir " le maximum de crédits et le minimum de suppressions d'emplois ". Il se dit également " conscient que la situation est difficile " et " qu'il faut faire attention aux agents ".

Il reconnaît également que les résultats du département sont " de qualité grâce à la forte implication des agents". Dont acte.

Il n'en demeure pas moins que nous allons subir 42 suppressions d'emplois, deuxième département le plus touché depuis plusieurs années (2 postes d'Idiv + 9 A + 9 B dont 1 poste de géomètre + 23 C).

Nous dénonçons donc la situation catastrophique des effectifs au niveau national et par déclinaison un sous effectif dans toutes les directions. Il est grand temps que la Direction Générale recrute à hauteur des besoins notamment dans cette période où les départs à la retraite sont conséquents.

Concernant les règles de mutations 2015, nous dénonçons fortement le passage en force de l'administration qui renie ainsi des engagements forts pris dans le cadre de la fusion et méprise les représentants des personnels en ignorant sciemment l'intégralité des arguments des organisations syndicales.

Sans oublier que l'administration remet déjà en cause certains engagements pris dans le cadre du GT de synthèse qui définissait les fondements du mouvement fusionné et cela se produit avant même le premier mouvement unifié des C et B du 1er septembre 2015.

Forcément, nous ne pouvons oublier la remise en cause de l'engagement de la Direction Générale, à savoir le fléchage d'un agent en cas de suppression de poste.

C'était un engagement fort de la Direction Générale pour construire les nouvelles règles fusionnées : la garantie de maintien à la commune et le non ciblage au niveau national et local de l'agent dont le poste est supprimé, sans lui donner de garanties pour retrouver un poste fixe.

Certes, vous ne remettez pas en cause, pour l'instant, la garantie de maintien à la commune mais vous fléchez désormais au niveau local l'agent dont le poste est supprimé.

En outre, nous regrettons bien évidemment que l'administration ignore notre proposition d'affectation nationale à la commune qui réglerait un nombre important de difficultés induites par la mise en place des RAN.

Il en est de même pour notre proposition d'affectation locale jusqu'à la division pour les services de direction et la modification en conséquence du TAGERFIP.

Nous rappellerons que Solidaires Finances Publiques s'oppose à toute déréglementation, dénonce et combattra toute mesure arbitraire.

Aussi aurions-nous pu faire court, mais nous ne voulions pas nous exonérer de vous rappeler quelques fondamentaux :

- les missions confiées à notre administration sont bien au coeur du débat public,
- les mois et les années à venir les y situeront encore plus, tant du point de vue de la gestion publique avec notamment diverses réformes touchant les collectivités locales, que de la filière fiscale avec notamment les changements inhérents aux lois de finances.

Malgré cela, les gouvernements successifs saignent à blanc la DGFIP, confrontant ses services et ses agents à des difficultés croissantes qui leur interdisent d'exercer correctement leurs missions.

Le discours de présentation du Directeur Général qui voudrait nous laisser croire à une inflexion du volume de suppression.... une supercherie de plus !!!!!

Ces suppressions d'emplois sont l'échec de notre Directeur Général, mais aussi celui du DDFiP, qui n'ont pas su convaincre et faire reconnaître l'utilité de nos missions pour les finances publiques et les citoyens de ce pays.

Cette situation n'est pas abstraite. Elle pèse incontestablement sur les agents qui accumulent les handicaps :

- perte de repères et de sens du travail avec un exercice des missions qui déperit ;
- perte de collectif et de partage avec des conditions de travail dégradées ;
- perte de pouvoir d'achat et même, perte de salaires avec l'augmentation des prélèvements et le nouveau régime des ACF.

Ces phénomènes conjugués nous font constater chaque jour la montée du « ras le bol » des agents qui doivent faire face à toujours plus de travail et de complexité. Et pour la période récente, la réception d'usagers accompagnés de leur fardeau de difficultés sociales entraînant une surcharge inquiétante de travail sans parler de la souffrance qu'elle engendre.

Face à ce constat, vous avez donc des responsabilités au premier rang desquelles celle d'interpeller notre Direction Générale et le Préfet sur la nécessité de stopper les suppressions d'emplois et de renforcer notre administration.

C'est ce premier message de l'année, de Solidaires Finances Publiques, que vous devrez d'abord faire passer à notre directeur général.

Et, face à la crise profonde que nous traversons, les statistiques arrangeantes destinées à la centrale ne doivent pas masquer la vérité quotidienne sur l'état déplorable des missions et des services ainsi que sur la souffrance des agents.

Nous exigeons aussi, toute la transparence et l'honnêteté que nous sommes en droit d'attendre de notre Directeur, comme du Directeur Général, sur une démarche stratégique qui avance largement masquée mais dont les conséquences seront à coup sûr une nouvelle fracturation de la DGFIP. Les transferts de missions, la restriction des horaires d'ouverture au public pour faire face aux difficultés des services, les nouvelles tâches dans les SIE, la réforme des cantons, la préparation à Bercy de vagues de départementalisation et de régionalisation, sont autant de signes avant-coureurs du « sale coup » que prépare la Direction Générale depuis plusieurs mois. Dans ce contexte, Solidaires Finances Publiques va changer de braquet pour défendre les agents.

S'agissant plus spécifiquement de la présente CAP, nous nous interrogeons sur les discordances entre le nombre de vacances d'emplois figurant sur les documents fournis localement et ceux obtenus au niveau central.

C'est la raison pour laquelle nous exigeons la fourniture aux organisations syndicales d'un TAGERFIP complété, au regard de chaque emploi, du nom de l'agent affecté et de sa quotité de travail (temps partiel) afin de vérifier l'état exact des vacances devant servir de base à l'élaboration des mouvements locaux.

